



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2012-311-1

Version PDF

Autre référence : 2012-311

Ottawa, le 3 août 2012

Avis de demande reçue

Winnipeg (Manitoba) Retrait de l'article 1

Donnant suite à l'avis de consultation de radiodiffusion 2012-311, le Conseil annonce ce qui suit :

À la demande du requérant, la licence actuelle de cette entreprise doit être révoquée. En conséquence, l'article suivant est retiré. Le Conseil a fermé le dossier de cette demande.

1. CreComm Radio Inc.
Winnipeg (Manitoba)
Demande 2011-0319-2

Demande présentée par CreComm Radio Inc. en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio campus d'enseignement CKIC-FM Winnipeg, qui expire le 31 août 2012. Compte tenu de l'élimination de la catégorie de campus d'enseignement dans *politique relative à la radio de campus et à la radio communautaire*, politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2010-499, 22 juillet 2010, le titulaire propose d'exploiter l'entreprise en tant que station campus.

Secrétaire général